

**KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)**

PROCURATION

Le (la) soussigné(e)
(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....
.....

porteur de (nombre)..... action(s) sans valeur nominale de la société anonyme KBC Groupe, déclare par la présente :

I. donner procuration à

(nom complet d'un seul mandataire¹)

.....

pour le/la représenter, en vertu et dans le respect des dispositions de l'article 28 des statuts, à l'Assemblée générale ordinaire, dont l'ordre du jour est mentionné au point II ci-après et qui se tiendra le **mercredi 30 avril 2014 à 10 heures au siège social à 1080 Bruxelles, avenue du Port 2.**

¹ En vertu de l'article 547bis § 1 du Code des sociétés, un actionnaire de KBC Groupe SA ne peut désigner qu'un seul mandataire pour une assemblée générale déterminée, sauf dans les cas suivants :
- L'actionnaire peut désigner un mandataire distinct par forme d'actions (nominatives et dématérialisées) qu'il détient ainsi que par compte-titres s'il détient des actions KBC Groupe SA sur plus d'un compte-titres.
- La personne qualifiée d'actionnaire mais qui agit à titre professionnel pour le compte d'autres personnes physiques ou morales, peut donner procuration à chacune de ces autres personnes physiques ou morales ou à une tierce personne désignée par celles-ci.
L'actionnaire est prié de compléter et signer un formulaire de procuration séparé pour chaque mandataire qu'il souhaite désigner.

II. donner les instructions de vote suivantes au mandataire² :

Assemblée générale ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Ne donne pas lieu à un vote.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Ne donne pas lieu à un vote.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Ne donne pas lieu à un vote.

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Groupe SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, où il n'y aura pas de versement de dividende et où tout le bénéfice de l'exercice sera reporté à l'exercice suivant.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

² Si l'actionnaire (i) désigne un mandataire ayant un conflit d'intérêts potentiel avec l'actionnaire, au sens de l'article 547bis § 4 du Code des sociétés ou (ii) ne complète pas le nom du mandataire (procuration en blanc) et que la procuration est prise en charge par une personne ayant un conflit d'intérêts potentiel avec l'actionnaire, alors, conformément à l'article susmentionné, le mandataire peut uniquement voter à condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

7. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2013.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

8. Proposition de donner décharge aux ex-administrateurs de KBC Global Services SA pour l'exercice de leur mandat chez KBC Global Services SA pendant la période du 1er janvier 2013 au 1er juillet 2013, date de la fusion par absorption de KBC Global Services SA dans KBC Groupe SA.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2013.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

10. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Global Services SA pour l'exercice de son mandat pendant la période du 1er janvier 2013 au 1er juillet 2013, date de la fusion par absorption de KBC Global Services SA dans KBC Groupe SA.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

11. Nominations statutaires

- a. Proposition de nommer Monsieur Marc De Ceuster comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- b. Proposition de renommer Monsieur Piet Vanthemsche comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- c. Proposition de renommer Monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- d. Proposition de nommer définitivement Madame Julia Kiraly, qui avait été cooptée à compter du 8 octobre 2013 par le Conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant dans le sens et conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés, en cette même qualité pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- e. Proposition de nommer Madame Christine Van Rijseghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- f. Proposition d'octroyer à Monsieur Thomas Leysen, pour la durée résiduelle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2015, la qualité d'administrateur indépendant dans le sens et conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés.

☐pour

☐contre

☐abstention

Si vous n'indiquez aucun choix, vous êtes censé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale ordinaire. Tenant compte de l'avis du

Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande les nominations proposées.

Un CV succinct des nouveaux administrateurs proposés peut être consulté dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du 31 mars 2014 sur le site : www.kbc.com.

12. Tour de table

Ne donne pas lieu à un vote.

III. que le mandataire³

doit s'abstenir de voter sur de nouveaux sujets à traiter qui peuvent être inscrits à l'ordre du jour à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3% du capital de la société, conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés.

Veillez cocher la case suivante si vous autorisez le mandataire à voter sur les nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour : ☐ ⁴

Dressé et signé à (lieu), le (date) 2014

(signature de l'actionnaire, précédée de la mention manuscrite "bon pour procuration")

.....

³ L'article 533ter, §4, alinéa 3 stipule que la procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

⁴ Dans les cas décrits dans la note 2 en bas de page, le mandataire pourra uniquement voter sur de nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour à condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet. Ces instructions de vote peuvent être données au moyen du formulaire de procuration, qui sera disponible au plus tard le 15 avril 2014 sur le site www.kbc.com (KBCCOM > gouvernement d'entreprise > assemblée générale).